

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL  
VALANT COMPTE-RENDU  
N° 2022/06**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 juillet 2022 à 20 h**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet 2022 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 21 juillet 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
BISSAY David  
SERRAILLE Joëlle

PERRIER Guy  
DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert  
BLANCHARD Valérienne

Excusés : LANGE Audrey (pouvoir à Mr G. Chaverot)  
GIROUD Marc (pouvoir à Mr Jean Claude PALAIS)  
MESSAOUDI Merryll (pouvoir à Mme BLANCHARD Valérienne)  
LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : DENIS Chantal

## Ordre du jour :

### I - DELIBERATIONS

#### 1. **Approbation des rapports 2021** sur :

- le prix et la qualité de l'eau
- Le rapport annuel du délégataire sur le service assainissement

#### 2. **SIEL** :

- Complément éclairage place du marché
- Approbation convention SAGE : pour la réduction des énergies dans les différents bâtiments à partir de 1000 m<sup>2</sup> (salle des sports). Adhésion pour 2 ans (513 € par bâtiment étudié)

#### 3. **LOTISSEMENT LAFAY** : cession de la voirie à l'€ symbolique – Passage voirie privée en voirie communale

#### 4. **Tarifs cantine** : de 3.90 € à 3.95 € au 1er janvier 2023

### II - POINT SUR LES TRAVAUX

- \* Assainissement en Centre Bourg
- \* Commerce – Loire Habitat
- \* Voirie
- \* Stade multisports
- \* Containers

### III – DIVERS

- \* Point sur les commerces
- \* Installation nouveaux défibrillateurs
- \* Inauguration GR 7 et aire de bivouac
- \* Comité des Fêtes
- \* CCFE : Présentation du nouvel exécutif

### IV – QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ **INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur LAURENT Maël, élu sur la liste « Envie(s) d'Avenir », a présenté par courrier reçu en mairie le 21 juillet 2022, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

Madame MESSAOUDI Merryll épouse PERRET est donc appelée à remplacer Monsieur Maël LAURENT au sein du conseil municipal, elle est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

**Le Conseil Municipal**, PREND ACTE de la démission de Monsieur LAURENT Maël et de l'installation de Madame MESSAOUDI Merryll épouse PERRET en qualité de conseillère municipale.

- **Loi sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales**
- **Concernant le procès-verbal des séances :**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Avant le 1<sup>er</sup> juillet, il y avait selon les communes l'émission d'un compte rendu simplifié et l'émission d'un PV suite aux séances du conseil municipal.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Par ailleurs, le Procès-Verbal de la séance sera émis et signé par le Maire et le secrétaire de séance, après son approbation, lors de la séance suivante du conseil municipal et diffusé dans les 8 jours.

- **Concernant la publication des actes :**

A compter du **1er juillet 2022**, les **actes (non individuels)** sont mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet de la collectivité dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité.

C'est pourquoi, sur le site internet <https://www.violay.fr> il a été rajouté dans « Mairie » sous la rubrique « Compte rendu » :

- Arrêtés municipaux permanents
- Arrêtés municipaux non permanents
- Arrêtés préfectoraux et départementaux
- Délibérations
- Décisions du Maire

Vous êtes invités à visiter régulièrement le site de la commune.

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**  
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu.
- **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 14.06.2022**

<i>Séance du 14 juin 2022</i>	
2022.05.01	Versement aide directe à VIVAL (Mme et M. PONTEGNIE) et Le Paradis Fleuri (Mme TREILLE)
2022.05.02	Approbation renouvellement du bail de M. PALAIS JC
2022.05.03	Approbation compte de gestion - ZA les 4 Croix
2022.05.04	Déclaration auprès des impôts de l'aire naturelle de camping sous le régime de la franchise en base TVA
2022.05.05	SIEL : Remplacement lanternes rue Célestin Linder

2022.05.06	/
2022.05.07	SIEL : Dissimulation entrée du bourg
2022.05.08	SIEL : Remplacement lanternes traversée du bourg
2022.05.09	DM BUDGET ASSAINISSEMENT
2022.05.10	DM BUDGET PRINCIPAL
2022.05.11	Vote d'une subvention au profit de la Boule Amicale de VIOLAY
2022.05.12	Personnel communal : Création d'un poste d'adj technique principal 1ère classe et suppression poste Adj Techn 2è classe
2022.05.13	Approbation du plan de formation 2022-2024

## I – DELIBERATIONS

### 1. **Approbation des rapports 2021** sur :

- le prix et la qualité de l'eau (en pièce jointe)
- Le rapport annuel du délégataire sur le service assainissement (en pièce jointe)

Au niveau assainissement, Mme Blanchard fait remarquer une forte augmentation de l'énergie et demande quelles en sont les raisons.

Mme le Maire répond que cela est dû à un afflux important d'eaux parasites ainsi que des apports de graisses et de sel en grosse quantité de la Sté Rochebillard et Blein. Le problème des eaux parasites sera résolu avec les travaux de mise en séparatif route du chêne, et la Sté Rochebillard a apporté des améliorations de fonctionnement.

**Le conseil municipal** approuve les rapports à l'unanimité

### 2. **SIEL :**

- **Complément éclairage place du marché**

Des éclairages étaient prévus sur la terrasse du multiservice, à savoir : deux éclairages en façade (Angle d'une maison privée et angle du bâtiment de Loire habitat). Trois plots d'éclairage à l'identique de ceux installés vers la fresque ainsi que sur le sentier de la mairie, seront installés dans les jardinières prévues le long du muret en pierre pour éclairer la terrasse sans éblouir.

**Le conseil municipal** approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

- **Approbation convention SAGE** : pour la réduction des énergies dans les différents bâtiments à partir de 1000 m<sup>2</sup> (salle des sports). Adhésion pour 2 ans (513 € par bâtiment étudié).

Madame le Maire explique que le contexte actuel va nous obliger à faire des efforts pour faire des économies, le coût de l'énergie, quelle qu'elle soit étant en train d'exploser, chacun devra y mettre du sien, sachant qu'avec les crédits habituels on ne peut payer que la moitié de nos besoins. Un mail sera adressé aux associations, aux enseignantes, ainsi qu'au personnel communal pour optimiser d'une part les locations des salles et d'autre part, de prêter une attention particulière au chauffage.

**Le conseil municipal** approuve à l'unanimité l'adhésion au SAGE OPERAT.

### 3. **Lotissement « L'Esserty »** : cession de la voirie à l'€ symbolique – Passage voirie privée en voirie communale.

La voie d'accès au Lotissement « L'Esserty » est terminée. Elle est divisée en deux parties : la partie basse réalisée par les consorts Lafay, la partie haute (communale) réalisée par la commune.

Des barrières de sécurité seront installées sur la partie basse (financées par les consorts LAFAY) et sur la partie haute (financées par la Commune) pour sécuriser la descente de la

voie en cas de neige ou de verglas. Les conjoints Lafay demandent la rétrocession de la partie privée en voirie communale, Mme le Maire a toutefois émis une restriction concernant la pose des barrières de sécurité, qui, si elle n'est pas réalisée, verrait l'annulation de cette rétrocession.

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité le passage de la voirie privée en voirie communale aux conditions sus-mentionnées.

4. **Tarifs cantine** : de 3.90 € à 3.95 € au 1er janvier 2023.

Le tarif des tickets cantine n'avait pas été augmenté en 2022. Pour faire face à l'augmentation des denrées alimentaires, il est proposé une augmentation de 0,05 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité le tarif du repas cantine à 3.95 €.

## **II - POINT SUR LES TRAVAUX**

### **\* Assainissement en Centre Bourg**

Les travaux d'assainissement rue St Roch se terminent cette semaine. Ils ont duré plus longtemps que prévu. En effet, la partie basse recevait de façon récurrente et très rapprochée, les effluents du dégrilleur de Rochebillard et Blein, ce qui a induit un délai supplémentaire d'une semaine, et d'autre part, en raison de la présence de rochers sur la partie haute, une semaine supplémentaire a été nécessaire pour mener à bien les travaux.

La partie haute de la rue du Monument reprendra après les travaux d'assainissement sur la partie haute de la rue du Chêne prévus à partir du 29 août. Ces travaux débuteront par le carrefour de la D1 avec la rue C. Linder pour rejoindre le carrefour de la rue du Pin Bouchain. Ils dureront environ 6 semaines. Une déviation pour les PL sera établie par le Pin Bouchain et Balbigny, les véhicules légers pourront passer par la rue de la Chapelle, ainsi que les navettes de Rochebillard et Blein. Mme le Maire est consciente des problématiques que ces travaux vont créer en plein centre, y compris au droit de l'école, mais ils sont obligatoires au regard des préconisations de l'étude diagnostic qui a mis en évidence le mauvais état du réseau, ainsi que la non-conformité des trottoirs. Elle demande à chacun d'être vigilant et de rouler lentement pendant la durée des travaux.

La suite des travaux sur la partie basse du chêne sera réalisée en 2024, un appel d'offres et demandes de subventions seront lancées en fin d'année.

### **\* Commerce – Loire Habitat :**

Les travaux se poursuivent. La façade a été réalisée sur les murs sud-ouest et est, et la partie nord est en cours de finition. La dalle intérieure du commerce devrait être terminée en Semaine 31. Ensuite, l'aménagement intérieur du multiservice pourra commencer. Des retards sont dus en raison du retard de livraison des matériaux, notamment pour la dalle, escaliers... Les travaux de la terrasse (escaliers, terrasse, puits) seront réalisés à partir du 5 septembre.

### **\* Voirie :**

Le bas de la rue de la Chapelle a été rénové en même temps que les travaux d'enrobé de la RD49 (rue du Pin Bouchain). La partie haute de la voirie communale du lotissement l'Esserty ainsi que le stade multisports sont terminés.

L'enrobé sera réalisé également sur la partie basse de la rue St-Roch, et sur la partie haute, lorsque les travaux seront achevés, et en même temps que la rue du Chêne.

### \* Stade multisports

Le stade multisports est terminé. Un grillage sera posé au droit du mur de séparation avec Mr Romagny afin que les ballons ne puissent pas aller chez lui. Le préau sera réalisé en 2023. Mme le Maire a dû faire passer un violay info pour sensibiliser les jeunes sur la propreté et le respect de cet aménagement. En effet, des bouteilles de verre cassées, ainsi que des déchets de toutes sortes ont été retrouvés à proximité immédiate du stade, ce qui n'est pas acceptable. D'autre part, il est formellement interdit de monter et de se pendre aux panneaux de basket, **la mairie décline toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation de cet équipement qui pourrait engendrer des accidents.**

### \* Containers

Les containers enterrés ont été installés. Ceux destinés aux emballages et aux verres sont d'ores et déjà en fonctionnement. De fait, les anciens containers seront déployés à divers endroits de la commune afin de faciliter leur accessibilité aux habitants en différents secteurs, ce sera une période de test. Les containers dédiés aux ordures ménagères seront quant à eux, mis en service à la rentrée.

Une **réunion d'information publique est prévue le mardi 13 septembre à 19h**. Des explications seront données sur la future utilisation de ces containers ainsi que la mise en place du ramassage des ordures ménagères par FOREZ EST.

## III – DIVERS

### \* Point sur les commerces :

La boulangerie du haut est désormais fermée définitivement. La boulangerie du bas « Le Grenier des Gourmandises » est approvisionnée par le boulanger de Bussières, qui arrête le 31 juillet pour cause de vacances. Un dépôt de pain est assuré à l'épicerie le mercredi, jour de fermeture de la boulangerie.

Mme le Maire a rendez-vous avec Mr Petitdemange et Mr Pontegnien afin de trouver une solution pour le mois d'août, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, date à laquelle Mr Petitdemange devrait reprendre son activité.

A terme, il n'y aura donc plus qu'une boulangerie à Violay. Un point sera fait avec les boulangers et l'épicier fin octobre.

En effet, aucun boulanger ne pourra reprendre la boulangerie du haut dans la mesure où les locaux nécessitent de gros travaux de restauration.

\* Installation nouveaux défibrillateurs : Trois défibrillateurs sont installés sur la commune, en fonction de la distance règlementaire : celui de la maison médicale a été remplacé (il était obsolète), un second a été installé à l'intérieur de la salle des sports, et le 3<sup>e</sup> à l'extérieur de la salle Violay 1004 sera installé le 11 août.

Ceux-ci sont en location sur 5 ans, seuls les boîtiers sont achetés. L'entreprise qui est intervenue a été choisie par la CCFE suite à un appel d'offres dans le cadre de la mutualisation, afin d'avoir des prix compétitifs.

Une démonstration d'environ 1 heure aura lieu en septembre sur inscription en Mairie.

\* Inauguration GR 7 et aire de bivouac : Le panneau du GR7 situé à la Tour Matagrén ainsi que l'aire de bivouac ont été inaugurés vendredi dernier par le Président de la Fédération de randonnées de la Loire et le Vice-Président en charge du tourisme de Forez Est. Le concept du bivouac a intéressé les membres présents et devrait être transposé à d'autres points touristiques, notamment sur le GR7 sur lequel il y a peu d'hébergement.

\* **Comité des Fêtes** : Mme Laurence a fait part à Mme le Maire de reprendre le Comité des fêtes. Une dizaine de personnes étaient présentes à la réunion. Mme Laurence a prévu une réunion plus officielle afin de reconstituer un bureau. Le Comité des fêtes est l'affaire de tous, Mme le Maire rappelle que tous les présidents d'association en font partie. Il serait dommage que la vogue disparaisse par manque de Comité des fêtes.

\* **CCFE** : Présentation du nouvel exécutif –

Mr Pierre Vericel (Maire de Chazelle sur Lyon) a été élu Président de Forez Est, en remplacement de Jean Pierre Taite, devenu Député.

L'exécutif a été remanié comme suit :

1<sup>er</sup> VP – finances : Didier Berne (Maire de Rozier en Donzy)

6<sup>e</sup> VP – GEMAPI – eau – assainissement : Véronique Chaverot

12<sup>e</sup> VP – Mutualisation – contractualisation : Marianne Darfeuille (Maire de Feurs)

13<sup>e</sup> VP - Enfance Jeunesse : Jacques LAFFOND (Maire de Bellegarde en Forez)

#### IV – **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Arrêté sécheresse de Mme la Préfète** :

Mme le Maire explique que l'on passe en alerte renforcée, alerte de crise qui concerne la partie sud du département.

voir les restrictions sur le site <https://www.violay.fr> onglet : *arrêtés préfectoraux*.

Entre autres : lavage des voitures interdit excepté en station de lavage professionnel, arrosage des potagers autorisés entre 20h et 8h.

Pour la commune, les massifs arborés peuvent être arrosés mais pas les fleurs. En conséquence, les jardinières seront arrosées avec l'eau de récupération des eaux de pluies stockée dans les cuves. Les deux fontaines du rond-point et de la place du monument ont été arrêtées.

L'eau des sources doit être préservée. En effet, elle doit absolument approvisionner le milieu naturel. La Loire est très basse et il ne faut pas perdre de vue que des centrales nucléaires en aval doivent pouvoir continuer à être refroidies. Il est donc impératif que chacun fasse preuve de civisme. La prise d'eau aux fontaines des sources sera donc limitée à 50 litres par personne.

**Ascenseur** de la maison médicale : Après plusieurs ennuis techniques dus au changement du moteur, il fonctionne à nouveau normalement.

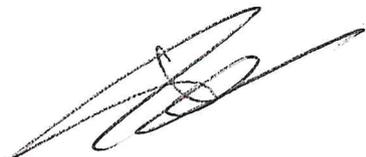
##### **Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2022** :

20 septembre

08 novembre

13 décembre

La Secrétaire,  
Chantal DENIS



Fait en Mairie, le 26 juillet 2022,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

